

Projet pédagogique

Accueil de loisirs

**Mercredis et vacances
scolaires**

École de Berne

Ville de seloncourt

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Directeur/Animateur : GALLECIER LUDOVIC

Animatrice : DANIELLO SYLVIE

N° d'habilitation :0250246AP000224-E01- 0250246CL000424 (VACANCES)

SOMMAIRE

- **Les Objectifs généraux**
- **Les objectifs pédagogiques**
- **Moyens pédagogiques**
- **Organisation des temps d'accueils de loisirs**
- **L'équipe**
- **Le lien avec les familles**
- **Les sanctions**
- **L'évaluation**

Les objectifs généraux

Le pôle animation jeunesse se doit d'avoir des objectifs clairement déterminés afin de donner un sens au projet. Ils doivent être en accord avec ceux du projet éducatif, pour respecter une homogénéité d'engagement.

- A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant
- B. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome
- C. Aider l'enfant à vivre avec les autres
- D. aider l'enfant à vivre en collectivité et à découvrir la citoyenneté.

Les objectifs pédagogiques

A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant, c'est :

- Assurer sa sécurité physique, morale et affective
- Lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance
- Être à l'écoute de ses parents et leur assurer un accueil convivial

B. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome, c'est rendre l'enfant capable de :

- Gérer ses affaires personnelles et le matériel qu'il utilise
- Gérer sa vie quotidienne
- Se repérer dans le temps et l'espace

C. Aider l'enfant à vivre avec les autres, c'est rendre l'enfant capable de :

- Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter
- Apprendre à communiquer avec les autres
- Proposer des jeux, des activités, donner son avis

Pour animer les temps d'accueils des mercredis et des vacances scolaires et pour permettre à l'enfant de les apprécier, chaque membre de l'équipe doit se soucier de la réalisation de ces objectifs.

Les moyens pédagogiques

A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant :

Assurer sa sécurité physique, morale et affective, lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance.

- Animateurs disponibles et à l'écoute de l'enfant, de ses besoins, de ses spécificités, de ses difficultés ou potentiels.
- Premiers soins en cas de blessures bénignes ou appel aux secours en cas de blessures plus importantes.
- Vérification de la qualité et de l'adaptabilité des installations et des services proposés : *avis demandé à la commission sécurité en cas de doute*
- Surveillance efficace tout en préservant le lien avec l'enfant : *répartition homogène des adultes dans la cour ou dans les espaces intérieurs*
- Transmission de tout incident ou toute inquiétude sur un enfant à la connaissance du responsable éducation jeunesse.
- Transmission d'informations, communication et partenariat entre les différents acteurs : *les parents et les partenaires et entre les animateurs*.
- Gestion organisée et rigoureuse des inscriptions aux services périscolaires, des temps de transition et des départs : *vérification, transmission et affichage quotidien des effectifs, et aux parents en cas d'absence imprévue d'un enfant, sensibilisation des parents sur le fait de bien prévenir avant de récupérer son enfant*.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'accueil collectif : tenue vestimentaire, procédures de travail, exercice d'évacuation incendie
- Gilet jaune porté par les animateurs et les enfants lors des déplacements, sur les trottoirs et en traversant les routes.
- Importance accordée à la qualité de l'accueil : tenue, langage, disponibilité

- Faciliter les rencontres et échanges entre parents et animateurs sur la situation de leur enfant : numéro de téléphone transmis aux familles, animateurs disponibles pour échanger lors des temps d'accueils et de sortie.

ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPES

L'intégration et l'accès aux loisirs des mineurs et de l'adulte handicapé physique, sensoriel ou mental constituent une obligation nationale (loi d'orientation du 30 juin 1975).

Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilite leur participation active à la vie active (article 23 de la convention des droits de l'enfant du 20 novembre 1989).

EXIGENCES

Selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, nous sommes tenus d'accueillir les enfants handicapés.

Si chacun s'accorde à reconnaître la pertinence et la nécessité de cet accueil, des questions restent posées quant aux modalités d'accueil de jeunes handicapés, présentant notamment des pathologies complexes avec des troubles de la santé associés, au sein de structures de loisirs.

Il sera donc important à ce que le responsable légal du jeune et le directeur du centre de loisirs s'entendent sur les conditions d'accueil avec les adaptations que cela nécessite.

Enfin, si l'accueil de l'enfant semble difficile, malgré les efforts fournis par le directeur et le responsable légal de l'enfant, des établissements spécialisés dans ce domaine seront proposés afin de permettre à cet enfant d'accéder aux loisirs, comme tout autre enfant.

B. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome:

gérer ses affaires personnelles et le matériel utilisé, gérer sa vie quotidienne, se repérer dans le temps et l'espace

- Prise d'initiative de l'enfant favorisée, prise en compte de ses remarques et propositions: *association de l'enfant au choix des activités*
- Accompagnement des enfants dans leur prise d'autonomie : choisir seul, ranger ses affaires ,les jeux...
- Aménagement de différents espaces adaptés aux besoins et envies de l'enfant : *coin repos, jeux de société, activités manuelles, jeux extérieurs :*

espaces clairement identifiés pour l'enfant, espaces à l'écart du bruit, mobilier confortable pour le repos et la détente (banquette)

- Proposition d'activités variées : *activités manuelles ou créatives, jeux sportifs, activités physiques et sportives, grands jeux et temps festifs ponctuels*
- Evolution libre de l'enfant d'un espace à un autre tout en respectant les contraintes du groupe : *règles d'utilisation des espaces connues et expliquées à l'enfant, règles de vie communes avec les enfants.*
- Possibilité donnée à l'enfant de ne rien faire et de ne pas être constamment sollicité.

C. Aider l'enfant à vivre avec les autres :

Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter, apprendre à communiquer avec les autres, proposer des jeux/des activités, donner son avis

- Utilisation d'un langage adapté à l'âge de l'enfant : *choix des mots, intonations*
- Climat de confiance et de convivialité pendant le temps d'animation: , *maintenir un niveau sonore acceptable, ranger le matériel*
- Activités abordées de manière ludique : *activités brèves et non obligatoires*
- Mise en valeur des réalisations des enfants : *espace d'affichage*
- Accueil des nouveaux enfants avec une bienveillance particulière : *attention particulière*
- Apprentissage du respect des autres et de soi-même : *élaboration de règles de vie, choix faits dans le respect de la vie collective, intransigeance des animateurs contre tout acte de violence verbale, physique et psychologique*
- Association de l'enfant au travail mené sur les règles de vie : *sensibilisation, échanges et réalisation de l'affichage*
- Temps accordé à l'explication donnée à l'enfant : *enfant invité à reformuler ce qui lui a été dit pour vérifier sa compréhension*

- Vigilance face à l'exclusion d'un enfant au sein du groupe: surveillance, échanges avec les enfants, proposition de jeux ou réalisations collectives favorisant la coopération
- Association du principe de réparation par rapport à la sanction : *enfant invité à formuler des excuses, à ramasser ce qu'il a jeté, à nettoyer ce qu'il a volontairement saisi...*
- Apprentissage du partage et participation aux tâches collectives : *mise en place des jeux collectifs.*
- Tutorat entre grands et petits et mélange entre les niveaux favorisés : *les plus grands sont montrés en exemple et valorisés (pour l'explication des règles de vie, pour l'explication d'un jeu)*

Organisation des temps d'accueils

Ils fonctionnent tous les jours des vacances, du lundi au vendredi, et les mercredis entre chaque vacances.

Il y a un restaurant scolaire, situé à l'école Marcel Levin, partagé avec l'autre accueil de la ville pour les 6- 11 ans. Les enfants de l'accueil de Berne vont à pied jusqu'à la restauration scolaire. Le service fonctionne de 11h45 à 13h15.

Les mercredis et les périodes de vacances sauf les vacances de fin d'année et d'août, les enfants de 6 à 11 ans sont accueillis au périscolaire de Berne de 9h à 16h30 avec repas et accueil du matin de 7h30 à 9h et accueil du soir de 16h30 à 18h.

Les enfants sont inscrits sur la tablette et le drive.

Le repas : La durée du repas est de 60 minutes environ. Le service est à 12h. Tous les enfants mangent ensemble avec des enfants de leur école. Les enfants sont invités à participer à la mise en place de la table, au service des plats pour favoriser le partage et l'attention à l'autre, ainsi qu'au débarrassage de leur table.

Les activités proposées : 3 espaces sont accessibles aux enfants.

L'espace calme (lecture, détente, repos), l'espace extérieur (jeux sportifs, jeux autonomes dans la cour), l'espace activités (manuelles, jeux de société).

Les projets:

Programme des mercredis:

1 atelier découverte jeux de société ancien et de différents pays (osselets, échecs, dames, mikado, dominos, 1000 bornes, monopoly, petits chevaux, anciens jeux de cartes)

1 atelier art plastique

1 jeu en forêt

1 activité physique et sportive

1 atelier cuisine

1 course d'orientation par période de mercredis ainsi que les vacances

1 sortie vélo (entre avril et octobre)

1 sortie à la Damassine : 3 par an

1 activité en partenariat avec les Francas d'Hérimoncourt et la m.j.c petite Hollande à Montbéliard: les mercredis entre chaque vacances (à Seloncourt) et les vacances (à Hérimoncourt).

1 partenariat avec les Francas de Bart
1 partenariat avec la ville de Courcelles les Monbéliard

Programme des vacances:

1 jeu en forêt
1 atelier art plastique
1 activité physique et sportive
1 atelier scientifique
1 atelier cuisine
1 course d'orientation
2 sorties vélo (vacances de printemps, été et automne)
1 sortie au 19
1 atelier avec astro 400
1 intervention bibliothèque
1 partenariat avec les Francas d'Hérimoncourt et la M.J.C petite Hollande de Montbéliard.
1 atelier fun galets (2 par an)

L'équipe

L'équipe encadrante est composée d'agents employés par la ville de Seloncourt. En cas d'absence d'un animateur, la collectivité fait appel à des remplaçants internes au service enfance éducation jeunesse.

Pour que chaque enfant puisse bénéficier d'approches pédagogiques différentes, la mixité au sein des équipes est privilégiée. Ainsi, ces dernières sont composées de femmes mais aussi d'hommes.

Pour un meilleur suivi de l'enfant, le personnel est le même sur la journée (dans la mesure du possible).

Le directeur assure l'encadrement des animateurs, l'organisation des services et le lien avec les familles et les partenaires.

Les animateurs s'engagent à mettre en oeuvre le projet pédagogique élaboré en équipe en début d'année.

Pour les aider dans cette démarche, les animateurs suivent des formations régulières dans le domaine de l'enfance, de l'animation, de la nutrition, de l'hygiène et de la sécurité.

Le rôle du directeur de l'accueil de loisirs :

Le directeur est le responsable des enfants. Il doit donc mettre en place les moyens d'assurer la sécurité physique, psychologique et affective des enfants.

Il est aussi le garant de la réalisation du projet pédagogique. En tant que chef d'orchestre des temps d'accueils, c'est à lui qu'incombe la responsabilité de faire aboutir le projet. Pour cela, il gère l'équipe d'animation et collabore avec les agents du pôle animation jeunesse et restauration, et avec les partenaires (associations, vacataires, autres services...).

Son rôle consiste également à gérer les tâches administratives, la mise en place des activités, la gestion du matériel.

Il lui revient de s'assurer sur place du respect des réglementations et lois en vigueur pour les services animations.

De plus, sa fonction comprend la gestion du patrimoine (locaux et matériel). Il s'assure du respect de son utilisation tout au long de l'année

Il supervise la vie collective (vie quotidienne et animation), dont il délègue la gestion aux animateurs, par sa présence active dans les temps forts de la journée et lors des réunions d'équipe.

Le rôle de l'animateur :

Animer c'est donner vie. Pour cela, le rôle de l'animateur peut se résumer en trois points :

Accompagner : l'animateur ne doit pas faire à la place de l'enfant mais avec lui, pour le guider dans son acquisition d'autonomie et dans sa découverte du milieu.

L'animateur est présent pour aider l'enfant lorsqu'il ne sait pas faire quelque chose. Il doit être aux côtés de l'enfant pour lui expliquer et lui montrer comment faire, si cela est nécessaire.

Soutenir : l'animateur a un rôle de soutien pour éviter que l'enfant ne baisse les bras. Il est là, tout comme les autres membres de l'équipe, pour garantir la sécurité physique, psychologique et affective de l'enfant. Il doit être à l'écoute de l'enfant.

Emmener : l'animateur doit donner une dynamique au groupe pour créer une ambiance et lui insuffler un rythme à travers la proposition et la création d'animations. Cela signifie également qu'il évalue ces animations et participe à l'évaluation de fin d'année.

Les animateurs remplaçants et stagiaires feront l'objet d'une attention particulière de la part du directeur.

LES SAVOIRS- FAIRE ET SAVOIRS- ETRE

- Une présence rassurante et attentive Un langage et une attitude adaptés
- Un accompagnement Un lien construit avec
- vers le vivre ensemble familles et écoles
- Une connaissance de
- l'enfant, de son rythme et ses besoins. Une proposition d'activités
- variées, ludiques et adaptées
- Une connaissance des consignes,
- règles de sécurité et interlocuteurs à alerter

Le tabac :

Le tabac est interdit de même que le vapotage dans les locaux à usage collectifs, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Les adultes fumeurs devront sortir des groupes ou restaurants scolaires pour fumer ou vapoter. A aucun moment un adulte encadrant des enfants ne doit quitter son groupe pour aller fumer ou vapoter, il doit avoir pris ses dispositions avant le début de chaque temps d'accueil périscolaire.

La mixité :

Pour les enfants âgés de plus de 6 ans, la mixité n'est pas tolérée dans les sanitaires. Les animateurs doivent veiller à ce que la pudeur de chacun soit respectée dans tous les moments de la vie collective.

Le téléphone:

L'usage du téléphone mobile doit se faire pendant les temps de repos.

Les couvre -chefs:

Les chapeaux, casquettes et autres couvre-chefs sont interdits dans les bâtiments pour respecter le travail des ouvriers qui ont mis 1 toit au dessus de la tête pour éviter la pluie et le soleil.

Le lien avec les familles

Les animateurs accordent de l'importance à l'écoute des familles et de leurs questions. Les parents sont invités à se rapprocher de l'équipe d'animation pour tout problème, toute inquiétude, question...ou tout simplement pour échanger et faire le point.

Les animateurs présents sur le temps de repas sont présents également sur l'accueil périscolaire du soir. Aussi, les parents sont invités à les solliciter pour se renseigner sur le temps du midi.

- Des inquiétudes sur le comportement de l'enfant ?
- Un enfant qui a des problèmes avec d'autres camarades ?
- Un enfant qui a des soucis familiaux, de santé, alimentaires... ?

Les parents ne doivent pas hésiter à prendre contact avec le directeur ou le responsable de service en mairie. Par téléphone ou en organisant un rendez-vous, l'équipe est disponible pour tout échange visant à assurer un accueil favorable pour l'enfant.

Un cahier de suivi est tenu à jour par l'équipe encadrante. Les difficultés relatives au comportement de l'enfant, le fait qu'il soit isolé, sont recensés. Cela permet à l'équipe d'avoir un suivi accru et précis de l'enfant, ainsi que des éléments concrets à donner aux familles. En cas de problème, les parents sont informés immédiatement ou lors de leur arrivée le soir, selon la nature et la gravité de l'événement.

Les sanctions

Un système de sanctions a été élaboré pour l'accueil, du périscolaire et de l'accueil de loisirs.

L'admission d'un enfant à la restauration scolaire, au périscolaire ou à l'accueil de loisirs vaut, pour lui-même comme pour sa famille, adhésion au règlement intérieur et engagement de s'y conformer pleinement.

Les parents signent la charte de vie en mairie lors de l'inscription de l'enfant.

Sanctions:

Premier avertissement: convocation des parents avec le directeur du centre

Deuxième avertissement: convocation des parents avec le directeur du centre et le directeur du service

Troisième avertissement: renvoi d'une journée (restauration scolaire, périscolaire, accueil de loisirs)

Quatrième avertissement: renvoi de trois jours

Cinquième avertissement: renvoi définitif pour l'année scolaire en cours

L'évaluation du projet pédagogique

Des temps et outils sont mis en place afin d'évaluer la qualité des services proposés et l'évolution du projet pédagogique au sein des structures. Le projet pédagogique est revu à chaque début d'année scolaire pour en assurer la mise en place sur le terrain.

Les temps et actions permettant d'évaluer le projet :

Qualitatif :

- Bilan hebdomadaire : un bilan hebdomadaire est réalisé par l'équipe de l'accueil de loisirs et les difficultés sont rapportées au jour le jour au responsable et aux parents..
- Les temps de préparation : Ils permettent aux équipes de travailler sur le programme d'activités.
- Les évaluations des agents : chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation dans l'année. Ce temps permet de faire le point sur les savoirs-être et savoirs-faires, les points forts, les faiblesses et les perspectives de l'agent.

Quantitatif :

- Le suivi des effectifs : suivi par le service animation jeunesse
- Le taux d'encadrement